



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 21 avril 2022

DATE DE CONVOCATION

15 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-et-un avril** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir de M. Patrice ESPINOSA), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), M. Vincent DANCOURT (arrivé à 18h45), Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Martial PARIZOT), Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir de M. Vincent DANCOURT jusqu'à 18h45), M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, pouvoir de M. Paul MURANO), M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Martial MATHIRON), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Martial PARIZOT (Pouvoir à M. Guy MORELLE), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7^{ème} Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

21/04/2022/03

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	26
VOTANTS :	34

Objet : Modification du tableau des effectifs n°1/2022 – suppressions et créations de poste

Avis favorable du Comité Technique en date du 15 février 2022.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Monsieur le Président indique que les suppressions de postes au sein du tableau des effectifs sont faites de manière annuelle, afin de recueillir, l'avis préalable du Comité Technique. Le Comité Technique ayant rendu un avis favorable lors de la séance du 15 février 2022, Monsieur le Président propose la suppression des postes suivants :

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

35H	Adjoint territorial d'animation	Changement de situation administrative
35H	Adjoint territorial d'animation	Changement de situation administrative
35H	Adjoint territorial d'animation	Changement de situation administrative
28H	Adjoint territorial d'animation	Disponibilité
35H	Adjoint administratif territorial	Changement situation administrative
35H	Adjoint administratif principal 2ème classe	Changement situation administrative
35H	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Changement situation administrative
35H	Adjoint administratif territorial	Changement de situation administrative
35H	Adjoint technique territorial	Changement de situation administrative
35H	Adjoint technique territorial	Changement de situation administrative
35H	Agent social	Changement de situation administrative
35H	Animateur territorial	Changement de situation administrative
35H	Rédacteur principal 2ème classe	Changement de situation administrative
35H	Technicien principal 2ème classe	Changement de situation administrative
35H	Attaché	Changement de situation administrative
35H	Attaché principal	Disponibilité
34H	Adjoint territorial d'animation	Changement de situation administrative
17H17	Adjoint technique territorial	Changement de situation administrative
35H	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	Retraite
16H42	Adjoint territorial d'animation	Changement de situation administrative
19H05	Adjoint territorial d'animation	Changement de situation administrative
35H	Adjoint technique principal 1ère classe	Changement de situation administrative
35H	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Décès
35H	Agent social principal 2ème classe	Changement de situation administrative
22H14	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
12H39	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
11H02	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
10H45	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
27H	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Changement temps de travail
35H	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Changement temps de travail
19H54	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
22H50	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
26H58	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
27H13	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
26H21	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
34H	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Changement temps de travail
25H19	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
19H05	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Changement temps de travail
31H	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
28H07	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
34H	Adjoint technique territorial	Changement temps de travail
18H10	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
23H56	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Changement temps de travail
20H25	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Changement temps de travail
18H52	Adjoint technique territorial	Changement temps de travail
21H25	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Changement temps de travail
13H46	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
25H39	Adjoint territorial d'animation	Changement temps de travail
35H	Adjoint technique principal 2ème classe	Départ en retraite
33H	Adjoint territorial d'animation	Fin de détachement - concours
35H	Rédacteur	Démission

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

9H41	Retraite	Départ en retraite
6H18	Adjoint territorial d'animation	Démission
20H25	Adjoint technique territorial	Démission

Considérant par ailleurs que le départ en retraite d'un agent, au 28 février 2022, a permis des mutations internes, induisant des augmentations de temps de travail, compensées jusqu'alors en heures complémentaires, qu'il convient de pérenniser par la création des postes suivants à compter du 1^{er} mai 2022 :

Pour la filière Technique, il est proposé la création :

- d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet,
- d'un poste d'adjoint technique territorial à raison de 16,13 heures annualisées (16H08).

Pour la filière Animation, il est proposé la création :

- d'un poste d'adjoint territorial d'animation à hauteur de 29,16 heures annualisées (29H10),
- d'un poste d'adjoint territorial d'animation à hauteur de 5,25 heures annualisées (5H15).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de la suppression des postes susmentionnés à compter du 1^{er} mai 2022,
- **DÉCIDE** de la création des emplois permanents suivant à compter du 1^{er} mai 2022,
 - Pour la filière Technique :
 - Adjoint technique territorial à temps complet,
 - Adjoint technique territorial à raison de 16,13 heures annualisées (16H08).
 - Pour la filière Animation :
 - Adjoint territorial d'animation à temps non complet, à raison de 29,16 heures annualisées (29H10),
 - Adjoint territorial d'animation à hauteur de 5,25 heures annualisées (5H15).
- **APPROUVE** la modification en conséquence du tableau des effectifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 22 avril 2022

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr